

**Neuvième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

14 février 2022
Français
Original : anglais

Comité préparatoire

Genève, 20 décembre 2021 et 4-11 avril 2022

Point 7 de l'ordre du jour

Examen complet de toutes les dispositions de la Convention

**Situation financière générale de la Convention et incidences
financières des propositions d'activités de suivi à mener
après la neuvième Conférence d'examen**

Document d'information soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Le Comité préparatoire a demandé à l'Unité d'appui à l'application d'établir un document d'information sur les incidences financières des propositions d'activités de suivi à mener après la neuvième Conférence d'examen (voir [BWC/CONF.IX/PC/2](#), par. 27 b)). Les informations qui figurent dans le présent document que l'Unité a élaboré ne présument pas des éventuelles décisions que pourraient prendre le Comité préparatoire ou la Conférence d'examen, mais visent uniquement à aider les États parties dans leurs préparatifs. L'Unité pourra, si on le lui demande, fournir un complément d'information avant la neuvième Conférence d'examen.

I. Introduction

1. En réponse à la demande formulée par le Comité préparatoire de la neuvième Conférence d'examen, l'Unité d'appui à l'application a établi le présent document d'information sur la situation financière générale de la Convention et les incidences financières des propositions d'activités de suivi à mener après la neuvième Conférence d'examen. La Réunion des États parties de 2017 avait noté avec préoccupation la situation financière de la Convention, qui tient notamment à des problèmes structurels liés aux arrangements de financement en vigueur et à des arriérés de contributions. Il a été convenu que la Réunion des États parties serait chargée de gérer le programme intersessions, et notamment de prendre par consensus les mesures budgétaires et financières nécessaires à la bonne exécution de ce programme. Les Réunions des États parties de 2018, 2019 et 2020 ont ainsi inclus dans leur ordre du jour un point intitulé « Gestion du programme intersessions : questions budgétaires et financières ».

2. La Réunion des États parties de 2017 avait également demandé à la présidence de la Réunion des États parties de 2018 d'établir, en consultation avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, l'Unité d'appui à l'application et les États parties, un document d'information sur les mesures à prendre pour assurer la prévisibilité et la viabilité financières des réunions convenues par les



États parties ainsi que de l'Unité d'appui à l'application, pour examen par les États parties en 2018. Ce document a été soumis à la Réunion des États parties de 2018 (BWC/MSP/2018/5).

3. Sur la base de ce document, à leur Réunion de 2018, les États parties ont dit que les difficultés financières concernant la Convention provenaient de trois sources principales : le non-versement des contributions par certains États parties, les retards dans le versement des contributions par d'autres États parties et les besoins de financement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au titre d'activités non financées par le budget ordinaire de l'Organisation. Pour remédier à cette situation, la Réunion des États parties a approuvé différentes mesures financières qui visaient à encourager les États parties à verser leurs contributions en temps voulu, à garantir des disponibilités suffisantes, à éviter l'apparition systématique d'un déficit et l'accumulation de passifs et à demander aux futur(e)s président(e)s de rendre compte de la mise en œuvre de ces mesures. Un fonds de roulement a été créé à titre de mesure provisoire, et la neuvième Conférence d'examen examinera son efficacité et étudiera la possibilité d'un financement par les contributions statutaires.

4. Les mesures adoptées ont été examinées par les États parties à leurs Réunions de 2019 et 2020. Au titre du point pertinent de l'ordre du jour, les rapports de la présidence des Réunions des États parties ont également été examinés, et l'Unité d'appui à l'application a fait des exposés.

5. On trouvera dans le présent rapport des informations synthétiques concernant la situation financière générale de la Convention, la mise en œuvre des mesures financières approuvées par la Réunion des États parties de 2018, ainsi que les informations de base sur les incidences financières des propositions d'activités de suivi à mener après la neuvième Conférence d'examen.

II. Situation financière générale de la Convention

6. La situation financière générale de la Convention fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'ONUG et du Bureau des affaires de désarmement. Les rapports sur l'état des contributions versées au titre de la Convention sont communiqués chaque mois aux États parties. Ils contiennent des informations détaillées présentées sous forme de tableaux qui précisent notamment la situation de trésorerie résultant du versement des contributions, le montant total des contributions non versées et les sommes dues ventilées par État partie et par année, et ils donnent un aperçu mensuel des dépenses et des engagements juridiques pris en matière de dépenses. Comme l'ont demandé les États parties à la Réunion de 2018, les rapports mensuels contiennent également des informations sur les montants recouvrés et l'utilisation du Fonds de roulement.

7. Outre les rapports mensuels sur l'état des contributions, l'ONUG communique également une analyse mensuelle des flux de trésorerie au titre de la Convention. Cette analyse contient une évaluation des fonds disponibles par rapport aux engagements et permet donc de déterminer si les fonds disponibles sont suffisants pour mettre en œuvre le programme d'activités convenu.

8. Ces deux rapports sont envoyés chaque mois à toutes les missions permanentes et aux points de contact nationaux par l'Unité d'appui à l'application et publiés sur le site Web de la Convention sur les armes biologiques. En 2020, l'ONUG et le Bureau des affaires de désarmement ont lancé un outil interactif en ligne qui permet aux États parties d'accéder facilement aux informations relatives à l'état de leurs contributions. Cet outil comporte des filtres permettant aux utilisateurs d'accéder rapidement aux informations pertinentes, ainsi que des graphiques concernant la situation financière actuelle de la Convention. Le lien vers ce « tableau de bord » figure sur le site Web de la Convention et dans les messages mensuels adressés aux États parties¹.

¹ Voir <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiTcxZTYwZTgtODMyZC00MzQwLWFhM2ItMDdiODlkNjY4NmNlIiwidCI6IjBmOWUzNWRiLTU0NGYtNGY2MC1iZGNjLTViYTQxNmU2ZGM3MCIslmMiOjh9>.

9. Le tableau ci-dessous présente la situation financière de la Convention au 31 janvier 2022. En raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné le report à 2021 de toutes les réunions prévues en 2020 au titre de la Convention, les États parties ont convenu en 2021, à l'issue d'une procédure écrite d'approbation tacite, de prolonger l'exercice 2020 afin que les fonds soient disponibles pour les réunions reportées à 2021. Les États parties ont en outre décidé, à l'issue d'une procédure écrite d'approbation tacite, de prolonger l'exercice 2021 afin de couvrir les coûts de la deuxième session du Comité préparatoire et de la neuvième Conférence d'examen. Cette dernière décision, prise par procédure écrite d'approbation tacite, a été confirmée par la Réunion des États parties de 2020.

10. En ce qui concerne le budget pour 2020, les États parties ont versé un montant total de 1 428 485,48 dollars des États-Unis. Le montant mis en recouvrement auprès des États parties était de 1 519 800 dollars, ce qui signifie qu'il reste 91 314,52 dollars à percevoir. Le taux de recouvrement pour 2020 était donc de 94 % au 31 janvier 2022.

11. En ce qui concerne le budget pour 2021, les États parties ont versé 1 725 860,97 dollars. Le montant mis en recouvrement était de 1 864 700 dollars, ce qui signifie qu'il reste 138 839,03 dollars à percevoir. Le taux de recouvrement pour 2021 est donc de 92,6 %.

12. En ce qui concerne le budget pour 2019, le taux de recouvrement était de 94,8 % au moment de la clôture des comptes.

Tableau 1

Situation financière générale au 31 janvier 2022

(en dollars É.-U.)

<i>Convention sur les armes biologiques</i>	
<i>Coûts estimatifs 2021</i>	
Contributions mises en recouvrement auprès des États	1 864 700,00
Contributions versées par les États	1 725 860,97
Total partiel : contributions non acquittées pour 2021	-138 839,03
<i>Coûts estimatifs 2020</i>	
Contributions mises en recouvrement auprès des États	1 519 800,00
Contributions versées par les États	1 428 485,48
Total partiel : contributions non acquittées pour 2020	-91 314,52
<i>Projets clos (2019 et années antérieures)</i>	
Total partiel : contributions non acquittées relatives aux projets clos	- 98 747,90
Total des contributions non acquittées	-328 901,45

III. Mise en œuvre des mesures approuvées par la Réunion des États parties de 2018

13. Le paragraphe 21 du rapport de la Réunion des États parties de 2018 énonce des mesures visant à encourager le versement en temps voulu des sommes dues par les États parties. Plusieurs États parties ont payé leurs arriérés depuis la huitième Conférence d'examen. Le 14 août 2019, afin de faciliter le versement des petites contributions impayées, l'ONUG a informé tous les États membres que ces sommes dues pouvaient être réglées en espèces à l'agence UBS du Palais des Nations.

14. Comme demandé au paragraphe 21 c), le Président de la Réunion des États parties a pris contact avec les États parties redevables d'arriérés de paiement. Ainsi, le 9 février 2021, il a écrit aux 22 États parties ayant d'importants arriérés au titre de la Convention pour les encourager à s'acquitter le plus tôt possible des sommes dues. Le 16 septembre 2021, il a de nouveau écrit aux États parties redevables d'arriérés au titre de 2020 et 2021 afin de les

encourager à s'acquitter dès que possible de leurs contributions, l'objectif étant de s'assurer que des fonds suffisants seraient disponibles pour garantir l'exécution de l'intégralité du programme de travail. Tout au long de 2020 et 2021, le Président a continué de soulever la question des arriérés dans les lettres qu'il a adressées aux États parties, ainsi que dans le cadre de ses échanges avec les groupes régionaux et certains États parties.

15. Conformément au paragraphe 21 e) du rapport de la Réunion des États parties de 2018, l'ONUG a envoyé au début du mois de septembre 2019 les avis de recouvrement pour le budget de 2020, et au début du mois de septembre 2020 les avis relatifs au budget de 2021. Les réunions initialement prévues en 2020 et 2021 ayant dû être reportées en raison de la pandémie de COVID-19, les budgets alloués aux services de conférence n'ont pas été utilisés comme prévu et les États parties ont convenu de prolonger les exercices correspondants. Toutefois, des coûts relatifs à l'Unité d'appui à l'application ont été enregistrés en 2020 et 2021. Les coûts afférents à l'Unité budgétisés pour 2022 seront couverts par le budget supplémentaire approuvé par la Réunion des États parties de 2020 (voir [BWC/MSP/2020/6](#)). Dans ce cas précis, l'ONUG n'a pas pu envoyer les avis de recouvrement à l'avance et les enverra au cours du premier trimestre de 2022.

16. Conformément au paragraphe 22 a) du rapport de la Réunion des États parties de 2018, l'ONUG a créé un Fonds de roulement à titre de mesure provisoire à réexaminer à la neuvième Conférence d'examen pour en vérifier l'efficacité et étudier la possibilité d'un financement par les contributions dues, en attendant d'autres mesures pouvant permettre de garantir des disponibilités suffisantes. Le Fonds est financé par des contributions volontaires et utilisé uniquement comme source de financement à court terme en attendant le versement des contributions raisonnablement anticipées, compte tenu du taux moyen de recouvrement et du rythme des versements au cours des trois années précédentes.

17. Le mandat du Fonds de roulement figure dans la lettre sur les questions budgétaires et financières datée du 31 janvier 2019 que le Président de la Réunion des États parties de 2018 a rédigée en consultation avec les États parties². La création du Fonds a été officiellement annoncée le 7 mai 2019 dans une lettre adressée à tous les États parties par Anja Kaspersen, alors Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement. L'ONUG et le Bureau des affaires de désarmement ont également élaboré des modèles de lettres et d'accords bilatéraux pour les États parties qui souhaitent verser des contributions au Fonds. Depuis sa création, le Fonds a reçu les contributions volontaires suivantes :

Tableau 2

Montant total des fonds versés au titre du Fonds de roulement, au 31 janvier 2022

(en dollars É.-U.)

Allemagne	210 021,21
Canada	70 286,27
Chine	39 345,28
Espagne	62 219,80
Fédération de Russie	50 000,00
France	183 324,84
Inde	10 000,00
Irlande	22 586,11
Kazakhstan	10 000,00
Nuclear Threat Initiative	50 000,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	69 534,87
<i>Intérêts créditeurs</i>	4 677,74
Total	781 996,12

² Voir [https://docs-library.unoda.org/Biological_Weapons_Convention_-_Meeting_of_States_Parties_\(2018\)/2019-0131%2B2018%2BMSP%2BChair%2Bletter%2Bon%2Bfinancial%2Bmesures.pdf](https://docs-library.unoda.org/Biological_Weapons_Convention_-_Meeting_of_States_Parties_(2018)/2019-0131%2B2018%2BMSP%2BChair%2Bletter%2Bon%2Bfinancial%2Bmesures.pdf)

18. Au 31 janvier 2022, le montant total des fonds versés au titre du Fonds de roulement était de 781 996,12 dollars, soit 102,9 % du montant cible fixé dans la lettre du 31 janvier 2019 rédigée par le Président de la Réunion des États parties de 2018. Au vu de la situation de trésorerie du Fonds de roulement au moment où les contrats des membres du personnel de l'Unité d'appui à l'application devaient être renouvelés, les contrats ont pu être prolongés pour une durée supérieure à ce qui aurait été possible sans ces liquidités. Le Fonds a servi de garantie pour les prolongations de contrat, mais il n'a finalement pas été nécessaire d'y recourir, car des contributions supplémentaires ont été reçues à temps pour couvrir les frais de personnel. Au début de 2022, le Fonds de roulement a été utilisé pour financer temporairement les coûts afférents à l'Unité. Il sera réapprovisionné une fois que les factures relatives aux coûts de l'Unité d'appui à l'application pour 2022 auront été réglées par les États parties.

19. Conformément au paragraphe 22 b) du rapport de la Réunion des États parties de 2018, la clôture des comptes de 2019 a été faite en août 2020. À ce moment-là, le solde final a été déterminé et l'excédent de fonds a été porté au crédit des États parties et défalqué de leur contribution au titre de l'année suivante³. L'ONUG a mis en recouvrement les contributions pour 2021 en tenant compte des montants créditeurs pour 2019 des États parties qui s'étaient acquittés de leurs contributions avant la clôture des comptes de 2019. Les États parties n'ayant pas versé leur contribution avant la clôture des comptes de 2019 sont toujours redevables de la contribution initiale mise en recouvrement au titre de l'année concernée.

20. Le paragraphe 23 du rapport de la Réunion des États parties de 2018 énonce des mesures visant à éviter un déficit systématique et une accumulation de passifs par l'ONU. Conformément au paragraphe 23 a), l'ONUG a déterminé que le taux de recouvrement moyen pour les trois années précédentes était de 93,7 %. Les dépenses engagées en 2020 n'ont pas excédé la limite fixée à 1 527 579 dollars. Leur suivi a été assuré chaque mois au moyen des rapports d'analyse de la situation de trésorerie susmentionnés envoyés à tous les États parties. L'exercice 2020 n'ayant pas encore été clôturé, les coûts définitifs de cette année ne sont pas encore connus à ce jour.

21. L'ONUG a fourni aux États parties des informations détaillées sur la clôture des comptes de 2019⁴. Il ressort de ces informations que les arriérés de contributions devraient être pris en compte dans le montant de la contribution initiale mise en recouvrement auprès de l'État partie concerné pour l'année en question, conformément au paragraphe 23 b) du rapport de la Réunion des États parties de 2018. Il apparaît également que, conformément au paragraphe 23 c) du rapport susmentionné, les sommes à porter au crédit des États parties ayant versé leur contribution pour un exercice donné ont été calculées sur la base du solde de trésorerie final à la clôture des comptes de cet exercice. Depuis les réunions de 2019, les États signataires et les États non signataires qui assistent aux réunions de la Convention financent le coût des réunions auxquelles ils participent sur la base de leur part dans le barème des quotes-parts de l'ONU, conformément au paragraphe 23 d) du rapport de la Réunion des États parties de 2018.

22. Les mesures supplémentaires énoncées au paragraphe 24 du rapport de la Réunion des États parties de 2018 concernent principalement l'établissement de rapports et l'objet du présent rapport. Des informations sur les dépenses, les montants recouverts et l'utilisation du Fonds de roulement sont régulièrement intégrées aux rapports mensuels élaborés par l'ONUG.

23. Si les mesures adoptées par la Réunion des États parties de 2018 ont permis de régler les problèmes de trésorerie et les problèmes structurels à venir, la question des contributions non acquittées antérieures à 2019, dont le montant s'élevait à 98 747,90 dollars au 31 janvier 2022, pose toujours problème. Le Président de la Réunion des États parties a soulevé cette question avec les délégations concernées et recommande aux futur(e)s président(e)s de faire de même. Dans le cadre de ses activités, l'Unité d'appui à l'application abordera également encore cette question avec les États parties concernés. Cette démarche a en partie porté ses fruits en 2020 et 2021, et les États parties ayant des arriérés sont encouragés à s'acquitter au plus tôt de leurs contributions impayées.

³ Voir <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2020/12/BWC2019CLOSINGRev.1AnnexIforwebsitevalues-v4.pdf>.

⁴ Ibid.

IV. Mesures supplémentaires adoptées par la Réunion des États parties de 2020

24. La Réunion des États parties de 2020 a examiné certaines mesures financières supplémentaires recommandées par l'ONUG au vu des enseignements tirés de la mise en œuvre des mesures convenues en 2018. Les États parties ont décidé de demander à l'ONUG d'envoyer les avis de recouvrement fondés sur les coûts estimatifs au moins quatre-vingt-dix jours avant le début de l'exercice ou soixante jours après que les États parties ont adopté le budget de l'exercice suivant, la date la plus tardive étant retenue, afin d'encourager les États parties qui le peuvent à verser leur contribution de manière anticipée et ainsi d'améliorer la trésorerie. Ils ont également décidé que le montant créditeur serait calculé à partir du même barème que celui qui a été utilisé pour déterminer la contribution initiale.

25. L'ONUG a également recommandé que les montants reçus des États parties en retard de paiement puissent être reversés aux États parties qui se sont acquittés de leur contribution initiale en temps voulu. Tous les cinq ans, pour tous les exercices budgétaires clos, le total des liquidités disponibles sera reversé aux États parties qui se sont acquittés de leur contribution en temps voulu. Toutefois, cette proposition n'a pas pu être approuvée par la Réunion des États parties de 2020.

V. Coûts estimatifs des éventuelles activités de suivi à mener

26. La présente section, qui contient des coûts estimatifs relatifs à différentes activités de suivi à mener après la neuvième Conférence d'examen, vise à faciliter les préparatifs des États parties en vue de la Conférence. Comme les États parties n'ont pas encore décidé des actions à mener, ni de leur forme ou de leur structure éventuelles, le présent document ne contient que des éléments factuels et ne présume pas de l'issue des futures discussions sur la question. On y trouvera des renseignements sur les coûts des services de conférence et d'autres activités.

27. Plusieurs propositions d'actions à mener ont été formulées dans des documents de travail soumis à des réunions précédentes. Le présent document d'information ne fait pas référence à des propositions particulières soumises par des États parties, mais fournit des informations financières générales qui pourraient être utiles aux États parties lorsqu'ils réfléchiront aux éventuelles activités de suivi à mener après la Conférence d'examen. Ces informations devraient également permettre aux États parties d'extrapoler les coûts afférents à différentes possibilités d'actions futures. L'Unité d'appui à l'application pourra, si on le lui demande, établir un additif au présent document contenant le coût estimatif d'autres solutions.

28. Les coûts estimatifs présentés le sont à titre provisoire, et le coût réel du programme de travail qui sera exécuté après la neuvième Conférence d'examen dépendra de divers facteurs qu'il est impossible d'anticiper à ce stade.

29. Les précédentes conférences d'examen ont approuvé des coûts estimatifs incluant les coûts des services de conférence et ceux d'autres services⁵. Les coûts des services de conférence comprennent toutes les dépenses afférentes aux réunions (notamment les services d'interprétation, le traitement, la reproduction et la traduction des documents et les services d'appui en séance). Depuis la sixième Conférence d'examen, les coûts autres que ceux des services de conférence désignent les dépenses afférentes à l'Unité d'appui à l'application (notamment les dépenses de personnel, le matériel et les frais de voyage). La présente section suit la même structure.

A. Coûts des services de conférence

30. La présente section contient des informations provisoires sur différentes activités de suivi, en particulier sur les coûts afférents aux réunions que la neuvième Conférence d'examen pourrait décider d'organiser pendant la période qui précédera la dixième

⁵ Voir par exemple [BWC/CONF.VII/4/Rev.1](#).

Conférence. Les différentes possibilités ne sont pas présentées par ordre de préférence ou de priorité. Elles sont fondées sur les activités antérieures menées au titre de la Convention ou sur des propositions faites par les États parties dans le cadre des préparatifs de la neuvième Conférence d'examen.

31. Il est supposé que l'ensemble des réunions dont les incidences financières sont présentées ci-après auront lieu à l'ONUG, comme ce fut le cas pour toutes les réunions précédentes. Les coûts estimatifs provisoires (qui comprennent les 13 % de dépenses d'appui au programme) calculés sur la base des informations fournies par le Service de la gestion des ressources financières de l'ONUG sont les suivants :

a) Une réunion de quatre jours avec services de conférence complets, à l'instar des réunions des États parties organisées de 2018 à 2020 – environ 157 905 dollars ;

b) Une réunion de cinq jours avec services de conférence complets, à l'instar des réunions des États parties organisées de 2003 à 2015 – environ 182 594 dollars ;

c) Une série de cinq réunions consécutives avec services de conférence complets étalées sur huit jours, à l'instar des réunions d'experts organisées de 2018 à 2020 – environ 366 940 dollars ;

d) Une réunion de dix jours avec services de conférence complets, à l'instar des réunions d'experts organisées de 2002 à 2005 ou des réunions du Groupe spécial pendant les années 1990 et au début des années 2000 – environ 427 503 dollars.

32. Compte tenu des informations présentées ci-dessus, il est possible de calculer les incidences financières des différentes activités de suivi qui pourraient être menées après la neuvième Conférence d'examen. Des exemples sont fournis ci-après à titre d'information seulement (il ne s'agit ici que des coûts des services de conférence ; les autres coûts (par exemple, les dépenses au titre de l'Unité d'appui à l'application) sont abordés à la section B) :

a) Une réunion de quatre jours et une série de cinq réunions consécutives étalées sur huit jours par an, toutes avec services de conférence complets (traduction et interprétation), à l'instar du programme intersessions 2018-2020. Le coût annuel des services de conférence serait donc d'environ 524 845 dollars ;

b) Deux réunions de cinq jours par an avec services de conférence complets (traduction et interprétation), à l'instar du programme intersessions 2012-2015. Le coût annuel des services de conférence serait donc d'environ 365 188 dollars ;

c) Une réunion de dix jours et une réunion de cinq jours par an, toutes deux avec services de conférence complets (traduction et interprétation), à l'instar du programme intersessions 2003-2005. Le coût annuel des services de conférence serait donc d'environ 610 097 dollars ;

d) Cinq réunions de dix jours par an avec services de conférence complets (traduction et interprétation), à l'instar des réunions du Groupe spécial pendant les années 1990 et au début des années 2000. Le coût annuel des services de conférence serait donc d'environ 2 137 515 dollars.

33. Des réunions informelles plus courtes, sans services d'interprétation ni traitement des documents, peuvent également être organisées ponctuellement. Cette possibilité ne figure pas parmi les exemples donnés ci-dessus. Une publication de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement contient des estimations de coûts, qui peuvent s'avérer utiles, axées notamment sur la mise en place d'un mécanisme d'examen des sciences et des technologies au titre de la Convention⁶.

⁶ Voir <https://unidir.org/exploring-science-and-tech>.

B. Coûts autres que ceux des services de conférence

34. La présente section contient des informations sur les coûts autres que ceux des services de conférence afférents aux activités de suivi qui pourraient être menées après la neuvième Conférence d'examen.

Unité d'appui à l'application

35. La sixième Conférence d'examen a décidé de créer une unité d'appui à l'application financée par les États parties et dotée de trois fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, dont le mandat a été renouvelé par les septième et huitième Conférences d'examen⁷. L'Unité d'appui à l'application se compose actuellement d'un chef d'unité (P-5) et de deux spécialistes des questions politiques (un P-4 et un P-3).

36. Les informations financières ci-après visent à aider les États parties à se prononcer lorsqu'ils seront appelés à renouveler le mandat de l'Unité ou à renforcer ses effectifs au vu des tâches supplémentaires que la neuvième Conférence d'examen pourrait lui confier (il s'agit de coûts standard, les coûts réels pouvant varier en fonction de plusieurs facteurs) :

Tableau 3

Coûts salariaux standard de l'ONU (2022)

(En dollars É.-U.)

	<i>Année 1⁸</i>	<i>Années suivantes</i>
Spécialiste des questions politiques (hors classe)	341 584	318 284
Spécialiste des questions politiques (P-4)	311 459	288 159
Spécialiste des questions politiques (P-3)	253 197	238 597
Spécialiste des questions politiques (P-2)	203 977	189 377
Assistant administratif (G-6)	206 540	191 940

37. Les coûts de fonctionnement de l'Unité d'appui à l'application incluent également des postes budgétaires modestes relatifs aux voyages et au matériel. Pour le programme intersessions 2012-2015, ces dépenses se sont élevées à respectivement 20 000 dollars et 5 000 dollars par an. Comme il est indiqué dans le rapport soumis par l'Unité sur l'exécution de ses activités⁹, le montant réduit du budget prévu pour les déplacements a des incidences sur la répartition régionale des activités de l'Unité. Ces montants ont été portés à respectivement 40 000 et 15 000 dollars dans les estimations de coûts pour 2021 et 2022.

38. Les coûts de fonctionnement de l'Unité d'appui à l'application sont pris en compte dans le calcul des contributions mises en recouvrement auprès des États parties chaque année. En outre, l'ONU applique un taux forfaitaire de 13 % au titre des dépenses d'appui au programme.

39. Les coûts annuels de fonctionnement de l'Unité avec les effectifs et les budgets actuels (un P-5, un P-4, un P-3 et 55 000 dollars pour les déplacements et le matériel), majorés de 13 % au titre des dépenses d'appui au programme, sont estimés à environ 1 030 000 dollars. À titre d'information, le fait d'ajouter deux fonctionnaires supplémentaires (par exemple, un P-4 et un P-3) porterait ce montant à environ 1 600 000 dollars.

Participation d'experts nationaux aux réunions tenues au titre de la Convention

40. Certaines propositions d'activités de suivi organisées après la neuvième Conférence d'examen supposent la participation d'experts nationaux aux réunions tenues à Genève, les coûts afférents à leur participation étant imputés au budget annuel de la Convention. Forte de

⁷ Voir [BWC/CONF.VI/6](#), partie III, par. 5 ; [BWC/CONF.VII/7](#), partie III, par. 31 ; [BWC/CONF.VIII/4](#), partie III, par. 8.

⁸ Les coûts indiqués pour chaque poste incluent des dépenses d'appui au programme au taux standard de 13 % et d'autres coûts annuels récurrents afférents aux services communs. Ils ne comprennent pas les passifs liés à la cessation de service.

⁹ [BWC/CONF.IX/PC/8](#).

son expérience de la gestion du programme de parrainage mis en place par la septième Conférence d'examen, l'Unité d'appui à l'application est en mesure de fournir les renseignements suivants :

- a) Coût moyen d'un billet aller-retour pour Genève en classe économique (hors Europe) : 1 500 dollars ;
- b) Coût moyen d'un billet aller-retour pour Genève en classe économique (Europe) : 500 dollars ;
- c) Indemnité journalière de subsistance pour Genève : environ 400 dollars par jour.

41. Ces montants permettent d'estimer à 68 000 dollars le coût de la présence à Genève d'experts nationaux de 20 États parties pour une réunion de cinq jours¹⁰. Si le coût d'un billet d'avion peut être bien inférieur aux montants indiqués ci-dessus, en revanche, le montant de l'indemnité journalière de subsistance pour Genève est fixé par l'ONU et varie très peu.

Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités

42. Le budget de la Convention ne couvre pas les activités de renforcement des capacités et l'organisation de manifestations visant à mieux faire connaître la Convention. De telles manifestations sont organisées grâce aux contributions volontaires versées par les États parties qui sont en mesure de le faire. Par exemple, sur la base des nombreuses données d'expérience issues de l'organisation d'ateliers régionaux depuis la huitième Conférence d'examen, le coût moyen d'un atelier régional s'élève à environ 60 000 dollars.

C. Extrapolations

43. Différentes possibilités peuvent être extrapolées à partir des informations présentées dans les sections précédentes. Les informations ci-après sont fournies à titre d'exemple uniquement, et toutes les données financières qui y figurent sont susceptibles d'être modifiées :

Scénario 1 : Le maintien du format actuel des réunions et de l'appui institutionnel représenterait un coût annuel d'environ 1 556 000 dollars.

Scénario 2 : Une augmentation de la durée des réunions à quinze jours par an (dix jours pour les réunions d'experts et cinq jours pour la Réunion des États parties), avec le même appui institutionnel, représenterait un coût annuel d'environ 1 640 000 dollars.

Scénario 3 : Une augmentation de la durée des réunions à quinze jours par an (dix jours pour les réunions d'experts et cinq jours pour la Réunion des États parties), avec deux fonctionnaires supplémentaires affectés à l'Unité d'appui à l'application, représenterait un coût annuel d'environ 2 210 000 dollars.

Scénario 4 : Une augmentation de la durée des réunions à quinze jours par an (dix jours pour les réunions d'experts et cinq jours pour la Réunion des États parties), avec deux fonctionnaires supplémentaires affectés à l'Unité d'appui à l'application et des fonds alloués au programme de parrainage et à l'organisation d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, représenterait un coût annuel d'environ 2 586 000 dollars.

VI. Barème des quotes-parts

44. Une fois approuvés par les États parties, les coûts estimatifs établis par le secrétariat servent à calculer le barème des quotes-parts. Depuis la septième Conférence d'examen, les coûts relatifs au programme intersessions sont répartis entre tous les États parties à la

¹⁰ Sur la base du coût moyen pour 10 experts extraeuropéens et 10 experts d'Europe de l'Est et de l'Ouest, avec versement d'une indemnité journalière de subsistance pendant six jours afin de permettre aux participants d'arriver la veille de la réunion.

Convention sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU, au prorata du nombre d'États parties par rapport au nombre d'États Membres de l'ONU¹¹. De plus, la Réunion des États parties de 2018 a approuvé une décision selon laquelle les États signataires et les États observateurs doivent contribuer aux coûts des réunions auxquelles ils participent sur la base de leur part dans le barème des quotes-parts de l'ONU.

45. À titre d'exemple, le barème des quotes-parts pour la neuvième Conférence d'examen et son Comité préparatoire est joint en annexe au présent document. Y figurent les contributions demandées à chaque État partie au titre du coût total des réunions tenues, qui s'élève à 1 864 700 dollars.

46. Le budget annuel de la Convention sur les armes biologiques est relativement faible par rapport à celui d'autres conventions et le montant des contributions versées par les États parties est donc à l'avenant. Sur la base du barème des quotes-parts pour 2021, près des deux tiers (64 %) des 183 États parties actuels versent moins de 1 000 dollars par an au titre de la Convention. Parmi ceux-ci, 54 États parties paient moins de 100 dollars et 26 moins de 20 dollars.

47. À titre d'exemple, dans le cadre du scénario 4, qui représente un coût annuel de 2 586 000 dollars, sur les 183 États parties actuels, 106 États parties paieraient moins de 1 000 dollars et 43 paieraient moins de 100 dollars.

48. Étant donné le budget restreint de la Convention et le grand nombre d'États parties entre lesquels les coûts sont partagés, des augmentations modestes du budget n'auraient, pour la plupart des États parties, que des incidences minimales sur le montant de leur contribution.

VII. Conclusions

49. Le présent document vise à fournir aux États parties les renseignements dont ils ont besoin pour évaluer la situation financière générale de la Convention, étudier l'application des mesures financières approuvées par la Réunion des États parties de 2018 et examiner les incidences financières des propositions d'activités de suivi à mener après la neuvième Conférence d'examen. L'Unité d'appui à l'application pourra, si on le lui demande, établir un additif au présent document contenant des informations supplémentaires à l'intention des États parties, pour diffusion avant la Conférence d'examen.

¹¹ [BWC/CONF.VII/7](#), partie III, par. 37.

Annexe

[Anglais seulement]

2021 scale of assessments for the Biological Weapons Convention

Preparatory Committee and Ninth Review Conference of the States Parties to the BWC and BWC Implementation Support Unit staff costs

	Percentage of UN 2021 assessment	Prorated % of contributions	Assessed contributions US\$	
	(1)	(2)	(3)	
A. States Parties				
1	Afghanistan	0.007	0.007	132
2	Albania	0.008	0.008	150
3	Algeria	0.138	0.139	2,592
4	Andorra	0.005	0.005	94
5	Angola	0.010	0.010	187
6	Antigua and Barbuda	0.002	0.002	37
7	Argentina	0.915	0.921	17,183
8	Armenia	0.007	0.007	132
9	Australia	2.210	2.226	41,502
10	Austria	0.677	0.682	12,714
11	Azerbaijan	0.049	0.049	921
12	Bahamas	0.018	0.018	338
13	Bahrain	0.050	0.050	939
14	Bangladesh	0.010	0.010	187
15	Barbados	0.007	0.007	132
16	Belarus	0.049	0.049	921
17	Belgium	0.821	0.827	15,418
18	Belize	0.001	0.001	19
19	Benin	0.003	0.003	56
20	Bhutan	0.001	0.001	19
21	Bolivia (Plurinational State of)	0.016	0.016	300
22	Bosnia and Herzegovina	0.012	0.012	226
23	Botswana	0.014	0.014	263
24	Brazil	2.948	2.969	55,361
25	Brunei Darussalam	0.025	0.025	469
26	Bulgaria	0.046	0.046	864
27	Burkina Faso	0.003	0.003	56
28	Burundi	0.001	0.001	19
29	Cabo Verde	0.001	0.001	19
30	Cambodia	0.006	0.006	113
31	Cameroon	0.013	0.013	244
32	Canada	2.734	2.753	51,343
33	Central African Republic	0.001	0.001	19
34	Chile	0.407	0.410	7,643

*Preparatory Committee and Ninth Review Conference of the States Parties to the BWC and BWC Implementation
Support Unit staff costs*

35	China	12.005	12.090	225,447
36	Colombia	0.288	0.290	5,408
37	Congo	0.006	0.006	113
38	Cook Islands	0.001	0.001	19
39	Costa Rica	0.062	0.062	1,164
40	Côte d'Ivoire	0.013	0.013	244
41	Croatia	0.077	0.078	1,446
42	Cuba	0.080	0.081	1,503
43	Cyprus	0.036	0.036	676
44	Czech Republic	0.311	0.313	5,840
45	Democratic People's Republic of Korea	0.006	0.006	113
46	Democratic Republic of the Congo	0.010	0.010	187
47	Denmark	0.554	0.558	10,404
48	Dominica	0.001	0.001	19
49	Dominican Republic	0.053	0.053	995
50	Ecuador	0.080	0.081	1,503
51	El Salvador	0.012	0.012	226
52	Equatorial Guinea	0.016	0.016	300
53	Estonia	0.039	0.039	732
54	Eswatini	0.002	0.002	37
55	Ethiopia	0.010	0.010	187
56	Fiji	0.003	0.003	56
57	Finland	0.421	0.424	7,906
58	France	4.427	4.458	83,136
59	Gabon	0.015	0.015	282
60	Gambia	0.001	0.001	19
61	Georgia	0.008	0.008	150
62	Germany	6.090	6.133	114,367
63	Ghana	0.015	0.015	282
64	Greece	0.366	0.369	6,874
65	Grenada	0.001	0.001	19
66	Guatemala	0.036	0.036	676
67	Guinea	0.003	0.003	56
68	Guinea-Bissau	0.001	0.001	19
69	Guyana	0.002	0.002	37
70	Holy See	0.001	0.001	19
71	Honduras	0.009	0.009	169
72	Hungary	0.206	0.207	3,869
73	Iceland	0.028	0.028	526
74	India	0.834	0.840	15,662
75	Indonesia	0.543	0.547	10,198
76	Iran (Islamic Republic of)	0.398	0.401	7,474
77	Iraq	0.129	0.130	2,422
78	Ireland	0.371	0.374	6,967

*Preparatory Committee and Ninth Review Conference of the States Parties to the BWC and BWC Implementation
Support Unit staff costs*

79	Italy	3.307	3.330	62,104
80	Jamaica	0.008	0.008	150
81	Japan	8.564	8.625	160,827
82	Jordan	0.021	0.021	395
83	Kazakhstan	0.178	0.179	3,343
84	Kenya	0.024	0.024	450
85	Kuwait	0.252	0.254	4,732
86	Kyrgyzstan	0.002	0.002	37
87	Lao People's Democratic Republic	0.005	0.005	94
88	Latvia	0.047	0.047	882
89	Lebanon	0.047	0.047	882
90	Lesotho	0.001	0.001	19
91	Liberia	0.001	0.001	19
92	Libya	0.030	0.030	563
93	Liechtenstein	0.009	0.009	169
94	Lithuania	0.071	0.072	1,334
95	Luxembourg	0.067	0.067	1,258
96	Madagascar	0.004	0.004	76
97	Malawi	0.002	0.002	37
98	Malaysia	0.341	0.343	6,404
99	Maldives	0.004	0.004	76
100	Mali	0.004	0.004	76
101	Malta	0.017	0.017	319
102	Marshall Islands	0.001	0.001	19
103	Mauritania	0.002	0.002	37
104	Mauritius	0.011	0.011	206
105	Mexico	1.292	1.301	24,263
106	Monaco	0.011	0.011	206
107	Mongolia	0.005	0.005	94
108	Montenegro	0.004	0.004	76
109	Morocco	0.055	0.055	1,032
110	Mozambique	0.004	0.004	76
111	Myanmar	0.010	0.010	187
112	Nauru	0.001	0.001	19
113	Nepal	0.007	0.007	132
114	Netherlands	1.356	1.366	25,465
115	New Zealand	0.291	0.293	5,464
116	Nicaragua	0.005	0.005	94
117	Niger	0.002	0.002	37
118	Nigeria	0.250	0.252	4,695
119	Niue	0.001	0.001	19
120	North Macedonia	0.007	0.007	132
121	Norway	0.754	0.759	14,160
122	Oman	0.115	0.116	2,160
123	Pakistan	0.115	0.116	2,160

*Preparatory Committee and Ninth Review Conference of the States Parties to the BWC and BWC Implementation
Support Unit staff costs*

124	Palau	0.001	0.001	19
125	Panama	0.045	0.045	845
126	Papua New Guinea	0.010	0.010	187
127	Paraguay	0.016	0.016	300
128	Peru	0.152	0.153	2,855
129	Philippines	0.205	0.206	3,850
130	Poland	0.802	0.808	15,061
131	Portugal	0.350	0.352	6,572
132	Qatar	0.282	0.284	5,296
133	Republic of Korea	2.267	2.283	42,573
134	Republic of Moldova	0.003	0.003	56
135	Romania	0.198	0.199	3,719
136	Russian Federation	2.405	2.422	45,165
137	Rwanda	0.003	0.003	56
138	Saint Kitts and Nevis	0.001	0.001	19
139	Saint Lucia	0.001	0.001	19
140	Saint Vincent and the Grenadines	0.001	0.001	19
141	Samoa	0.001	0.001	19
142	San Marino	0.002	0.002	37
143	Sao Tome and Principe	0.001	0.001	19
144	Saudi Arabia	1.172	1.180	22,010
145	Senegal	0.007	0.007	132
146	Serbia	0.028	0.028	526
147	Seychelles	0.002	0.002	37
148	Sierra Leone	0.001	0.001	19
149	Singapore	0.485	0.488	9,108
150	Slovakia	0.153	0.154	2,874
151	Slovenia	0.076	0.077	1,427
152	Solomon Islands	0.001	0.001	19
153	South Africa	0.272	0.274	5,108
154	Spain	2.146	2.161	40,301
155	Sri Lanka	0.044	0.044	826
156	State of Palestine	0.008	0.008	150
157	Sudan	0.010	0.010	187
158	Suriname	0.005	0.005	94
159	Sweden	0.906	0.912	17,014
160	Switzerland	1.151	1.159	21,615
161	Tajikistan	0.004	0.004	76
162	Thailand	0.307	0.309	5,766
163	Timor-Leste	0.002	0.002	37
164	Togo	0.002	0.002	37
165	Tonga	0.001	0.001	19
166	Trinidad and Tobago	0.040	0.040	751
167	Tunisia	0.025	0.025	469
168	Turkey	1.371	1.381	25,747

*Preparatory Committee and Ninth Review Conference of the States Parties to the BWC and BWC Implementation
Support Unit staff costs*

169	Turkmenistan	0.033	0.033	619
170	Uganda	0.008	0.008	150
171	Ukraine	0.057	0.057	1,071
172	United Arab Emirates	0.616	0.620	11,568
173	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	4.567	4.599	85,765
174	United Republic of Tanzania	0.010	0.010	187
175	United States of America	22.000	22.156	413,144
176	Uruguay	0.087	0.088	1,634
177	Uzbekistan	0.032	0.032	601
178	Vanuatu	0.001	0.001	19
179	Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.728	0.733	13,672
180	Viet Nam	0.077	0.078	1,446
181	Yemen	0.010	0.010	187
182	Zambia	0.009	0.009	169
183	Zimbabwe	0.005	0.005	94
	Grand total	99.295	100.000	1,864,700
